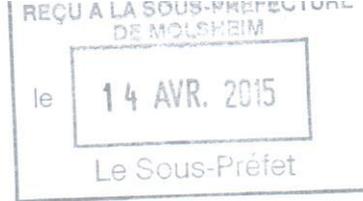




Communauté de Communes
de la Région de
MOLSHEIM-MUTZIG



PISCINE DE PLEIN AIR DE MOLSHEIM

P.O.S.S. PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS

CONFORMEMENT A LA DELIBERATION N°15-27 du 26 mars 2015

PISCINE DE PLEIN AIR DE MOLSHEIM
RUE DES SPORTS - 67120 MOLSHEIM - tél.: 03.88.38.11.67

Exploitant : Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG

Type : PA avec activités N
Effectif théorique : 656 personnes

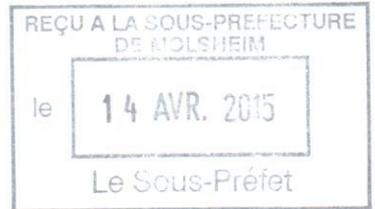
Préambule

Suite à l'arrêté du 16 juin 1998 relatif au plan d'organisation de la surveillance et des secours dans les établissements de natation et d'activités aquatiques d'accès payant, la Communauté de Communes a établi un POSS (Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours) pour la piscine. Il permettra de connaître d'une part l'implantation de chaque équipement relatif à la sécurité des personnes à l'intérieur de la piscine et d'autre part les moyens organisationnels de secours en fonction des différents types d'incidents pouvant survenir au sein d'un tel établissement.

SOMMAIRE

I.	INSTALLATION DE L'EQUIPEMENT ET DU MATERIEL
II.	FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ETABLISSEMENT
III.	ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DE LA SECURITE
IV.	ORGANISATION DES SECOURS
V.	ORGANISATION DES SECOURS EN CAS D'INCENDIE
VI.	CONCLUSION
	ANNEXES

I. Installation de l'équipement et du matériel



L'ensemble des installations comprend (voir plan annexe n° 1) :

1) trois bassins

- un bassin sportif de 25 × 12.5 m
- un bassin d'apprentissage de 12.5 × 10 m
- une pataugeoire de 8.5 m X 8.5 m avec une profondeur allant de 20 à 30 cm

avec deux postes de surveillance :

- a) un sur le bassin sportif
- b) un sur le bassin d'apprentissage et la pataugeoire

et une zone de surveillance autour des 3 bassins ainsi que les plages entre les 3 bassins.

2) une infirmerie où se trouve le matériel de secourisme comprenant :

- a) un brancard rigide,
- b) des attelles à dépression pour membres inférieurs et supérieurs rangés dans l'armoire,
- c) des colliers cervicaux et un aspirateur de mucosité avec sondes adaptées rangés dans le sac d'oxygénothérapie,
- d) un nécessaire de premiers secours dans l'armoire à pharmacie

3) le matériel de réanimation : l'appareil d'oxygénothérapie placé à côté du poste de surveillance du bassin d'apprentissage et de la pataugeoire.

4) les commandes d'arrêt des pompes de circulation des deux bassins (une, accrochée sous la chaise de surveillance du maître nageur, l'autre, rangée au-dessus de l'armoire à pharmacie).

5) cinq perches dont deux autour du bassin d'apprentissage et trois autour du bassin sportif.

6) dix extincteurs dont 1 au bar de la piscine, 1 à la caisse, 2 dans le local technique, 1 dans le local personnel, 1 dans l'infirmerie, 1 dans le local phytosanitaire, 1 à la chaufferie et 2 dans le local de traitement d'eau.

7) des produits chimiques stockés dans le local phytosanitaire.

8) des moyens de communication interne :

- une sirène d'alarme dans l'infirmerie et à la caisse
- un mégaphone, accroché à la chaise de surveillance du maître nageur
- le téléphone interne

9) des moyens d'appel des secours extérieurs

- un téléphone dans l'infirmerie
- un téléphone à la caisse

10) l'évacuation des personnes en cas d'incendie se fera par les issues de secours représentées sur le plan en annexe n° 1

11) l'arrivée des pompiers se fera par l'entrée technique à gauche de la caisse (accès réservé aux pompiers)

II Fonctionnement général de l'établissement

1. L'établissement est ouvert en période estivale de mi-mai à début septembre.
2. Horaires et jours d'ouverture au public : (voir annexe 2)
3. Fréquentation :
 - fréquentation maximale instantanée FMI= 656
 - fréquence maximale saisonnière journalière : 1800

III Organisation de la surveillance et de la sécurité

Pendant les heures d'ouverture au public, il y a :

1) **En période de faible fréquentation** : deux MNS ou BEESAN ou BNSSA

Les deux personnes affectées à la surveillance sont responsables des bassins et assureront une surveillance générale en se situant chacun soit sur une des chaise de surveillance, soit sur leur zone de surveillance respective.

En période de forte fréquentation : trois MNS ou BEESAN ou BNSSA,

deux MNS ou BNSSA seront responsables des bassins et assureront une surveillance générale en se situant chacun soit sur une des chaises de surveillance, soit sur leur zone de surveillance respective, le troisième sera en poste mobile.

Les zones de surveillance sont représentées sur le plan de l'annexe n° 1. La qualification ainsi que les numéros des diplômes des MNS sont affichées dans le hall d'entrée.

- 2) un agent administratif à la caisse,
- 3) un agent d'entretien, selon la fréquentation.

IV Organisation des secours

Conduite à tenir en cas de noyade et lésions corporelles

1^{er} MNS

- alerte le second MNS par 3 coups de sifflet
- sort la victime de l'eau
- fait le bilan
- donne les premiers soins
- donne le message d'alerte (voir annexe n°3) à l'agent administratif ou 3^{ème} MNS ou agent d'entretien.

2^{ème} MNS

- déclenche la sirène d'alarme ou le mégaphone qui donne l'alerte générale et déclenche le processus d'évacuation des bassins
- apporte l'oxygénothérapie, le DSA
- prend connaissance du bilan et met en place le DSA

L'agent administratif ou 3^{ème} MNS ou agent d'entretien

- prend connaissance du bilan et alerte les secours (18)
- ouvre les portes d'entrée coté infirmerie, bloque les portes en position ouverte, s'assure que l'accès pompiers est libre
- se met à disposition du 1^{er} et 2^{ème} MNS
- accueille et guide les pompiers
- empêche l'entrée de la piscine au public

Personnel restant

- aide à évacuer les bassins le plus vite possible
- éloigne les curieux
- se met à la disposition des MNS jusqu'à l'arrivée des pompiers

V Organisation des secours

Conduite à tenir en cas d'incendie

1^{ère} personne

- **SIMULTANEMENT** soustrait la ou les victimes du danger en prenant toutes les précautions utiles pour soi-même et prévient ou fait prévenir une deuxième personne
- fait un bilan rapide de la ou les victimes et donne les premiers soins

2^{ème} personne

- alerte les secours (18 : POMPIERS) et donne le message d'alerte
- déclenche la sirène d'alarme qui donne l'alerte générale et déclenche le processus d'évacuation des bassins et des locaux de la piscine

MNS

- ouvrent toutes les portes de secours
- évacuent et orientent les usagers dans la zone la plus appropriée pour leur sécurité
- s'assurent de la bonne intervention

Agent d'entretien et ou agent administratif

- ouvre les portes et bloque celles-ci en position « ouverte »
- s'assure que le chemin d'accès des secours soit libre
- accueille et guide les pompiers
- empêche l'entrée de la piscine au public

VI Conclusion

- 1) un rapport ainsi que les informations seront transmis par le responsable de la piscine
- 2) pour être valide, le POSS doit émaner de l'ensemble du personnel de l'établissement. Pour une efficacité optimale des exercices d'entraînement et de simulation seront effectués une fois par an avant l'ouverture. Cela permettra de mettre en œuvre toute la procédure du POSS en améliorant les actions et les temps de réaction de chacun.

fait à MOLSHEIM, le 26 mars 2015

Le Président,



Laurent FURST

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours

Annexe 2 : Horaires et jours d'ouverture au public

Annexe 3 : Message d'alerte

CONSIGNES



En cas d'incendie
gardez votre calme
prévenez le : **18** ou **112**
ou le
adresse



Si possible **ATTAQUEZ**
le foyer au moyen des
extincteurs à la base
des flammes.

Ne prenez pas de risque
inutile.



En cas de fumée,
BAISSEZ VOUS,
l'air frais est près
du sol.



A l'audition d'un des
signaux d'évacuation
ou sur ordre d'un
responsable,



Dirigez vous sans précipitation
et en ordre vers la sortie.
Ne revenez jamais en arrière.



Ne gardez pas votre véhicule sur
les bouches d'incendie
ou sur les voies intérieures
où doivent passer les véhicules
des sapeurs pompiers.

RESPONSABLES DE SECURITE:

POINT DE RASSEMBLEMENT



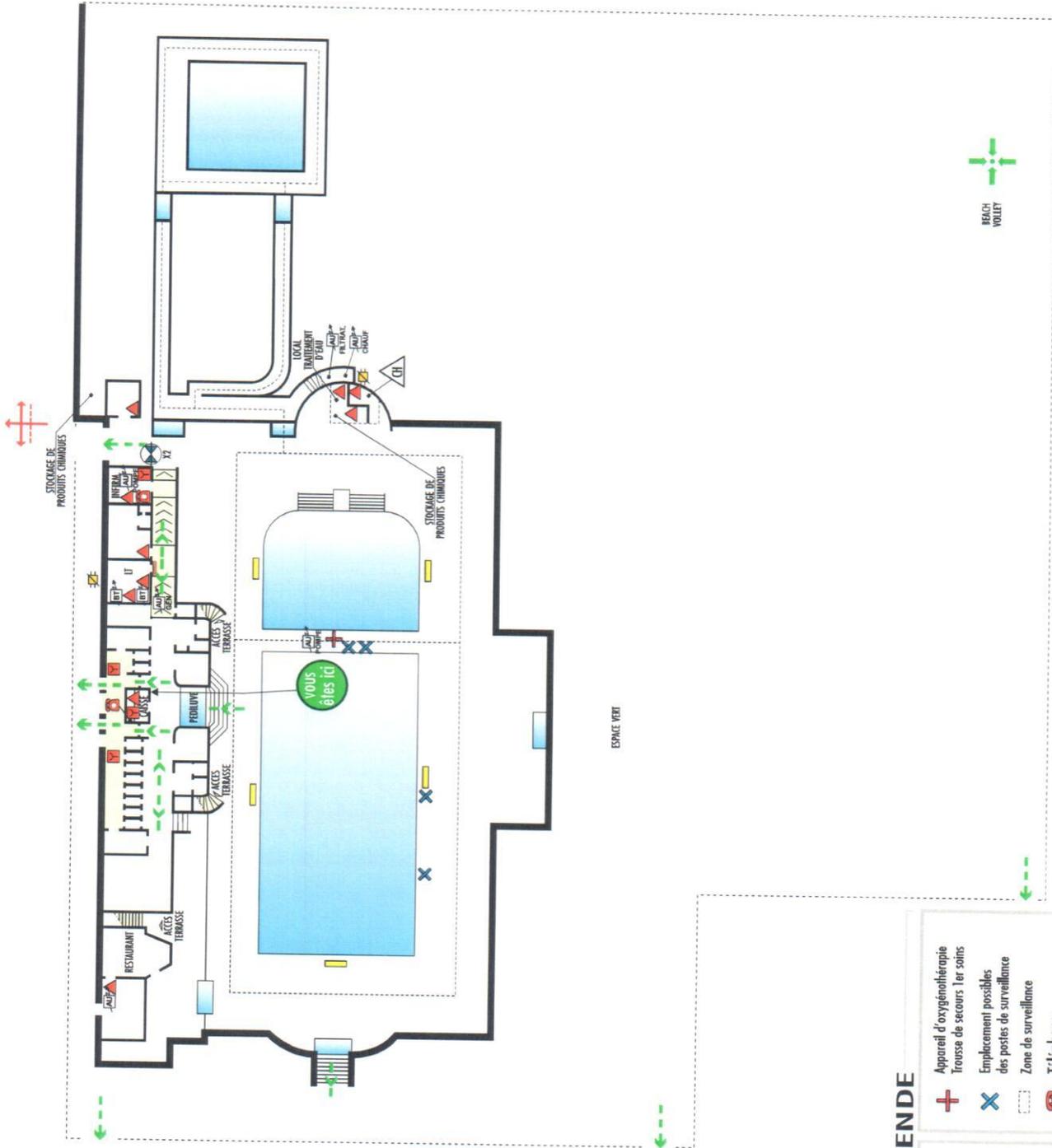
PISCINE DE MOLSHEIM

Rue des Sports
67120 MOLSHEIM

N°Plan
(AN-MOIS-JOUR-DOSSIER-PLAN): 11 05 04 2518 - 002

Rez-de-chaussée

PLAN D'EVACUATION



BEACH
VOLLEY

LEGENDE

	Sortie finale		Appareil d'oxygénothérapie
	Chemin d'évacuation		Trousse de secours 1er soins
	Alarme manuelle		Emplacement possibles des postes de surveillance
	Extincteur		Zone de surveillance
	Arrêt d'urgence		Téléphone
	Coupeur gaz		Aires d'évolution du public
	Coupeur électrique		Emplacement des perches
	Coupeur basse tension		
	Chaudière		
	Coupeur d'eau		
	Porte coupe-feu		



Alsace Incendie
Tél: 03.88.67.14.12

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Période de mi-mai à fin juin ainsi que début septembre

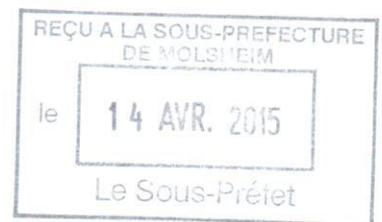
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
	Bassin sportif et d'apprentissage						
7h							
7h30							
8h							
8h30							
9h							
9h30							
10h							
10h30							
11h							
11h30							
12h							
12h30							
13h							
13h30							
14h							
14h30							
15h							
15h30							
16h							
16h30							
17h							
17h30							
18h							
18h30							
19h							
19h30							
20h							
20h30							
21h							
21h30							

Mois de juillet / août

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
	Bassin sportif et d'apprentissage						
7h							
7h30							
8h							
8h30							
9h							
9h30							
10h							
10h30							
11h							
11h30							
12h							
12h30							
13h							
13h30							
14h							
14h30							
15h							
15h30							
16h							
16h30							
17h							
17h30							
18h							
18h30							
19h							
19h30							
20h							
20h30							
21h							
21h30							

 en cas de mauvais temps

 en cas de beau temps



MESSAGE D'ALERTE

⇒ **Identité et fonction de la personne qui appelle**
MNS, agent d'accueil, agent des vestiaires, agent technique...

⇒ **Lieu**

PISCINE PLEIN AIR DE MOLSHEIM
6, rue des Sports à MOLSHEIM

⇒ **Nature de l'accident**

⇒ **Circonstances de l'accident**

⇒ **Bilan**

état général de l'accidenté :

- âge
- sexe
- pouls, ventilation : oui ou non ?
- conscient : oui ou non ?
- autres lésions (hémorragies, fractures)

⇒ **Nature des premiers soins**

en cas d'arrêt cardio ventilatoire, le DSA et l'appareil d'oxygénothérapie seront mis en place

⇒ **Faire répéter le message pour s'assurer de la bonne compréhension**